



Le 18 Novembre 2004

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Le SIPPEREC lance une délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur la boucle locale électrique (CPL)**

#### **La suite logique des expérimentations menées depuis 2 ans**

Le SIPPEREC a engagé depuis l'été 2002, en partenariat avec EDF et plusieurs opérateurs de télécommunications, un programme d'expérimentations destiné à valider la pertinence au plan technique et économique de la technologie des courants porteurs en ligne (CPL) pour mettre en œuvre des services de télécommunications à partir des supports des réseaux de distribution publique d'électricité.

Une première série d'expérimentations, conduites sur le territoire des communes de Courbevoie, Levallois-Perret et Nanterre, et Rosny sous Bois en partenariat avec les opérateurs Tele2, Tiscali Télécom, et ADP Télécom a permis de tester le recours à la boucle locale électrique pour mettre en place une offre d'accès Internet haut débit à destination des particuliers et des entreprises. C'est ainsi qu'environ 1500 utilisateurs ont pu tester ce service.

Une nouvelle série de tests va être engagée en partenariat avec l'opérateur Neuf Télécom sur la commune de Levallois-Perret pour tester des services de téléphonie (VoIP). Ce projet a été retenu en juin dernier dans le cadre de l'appel à projets sur les « technologies alternatives d'accès à Internet » lancé conjointement par la Datar et le Ministère de la Recherche.

Ces expérimentations conduites depuis deux ans sur le réseau de distribution publique d'électricité des communes du SIPPEREC ont permis d'attester de la capacité de la technologie des courants porteurs en ligne à fournir des solutions opérationnelles pour établir et exploiter dans des conditions satisfaisantes (stabilité, qualité de service, supervision et administration des services) un réseau de communications électroniques sur la boucle locale électrique.

#### **Accompagner le développement de la boucle locale**

Le développement des infrastructures de boucle locale constitue un maillon essentiel pour le développement de la concurrence indispensable à la croissance et au dynamisme du marché des services haut débit sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de l'impact très important exercé par l'infrastructure de fibre noire Irisé<sup>1</sup> sur la première couronne, qui permet aux opérateurs et utilisateurs d'accéder à des nœuds de concentration de trafic importants, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'accompagner plus fortement le développement des offres de réseaux et de services de communications électroniques sur le périmètre de la boucle locale, en aval et en complémentarité de cette infrastructure.

---

<sup>1</sup> Le Sipperec regroupe 84 communes des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val de Marne, des Yvelines. Il est autorité concédante pour une infrastructure fibre noire IRISE à travers un contrat de concession avec la société Irisé ( LD Câble) et trois réseaux câblés avec Lyonnaise Communications/Noos en cours de construction.

C'est pourquoi le Sipperec soutient le déploiement des réseaux câblés et le développement d'infrastructures complémentaires.

Les courants porteurs en ligne, qui utilisent l'infrastructure existante du réseau de distribution électrique, apparaissent comme une solution opérationnelle, capable de contribuer à développer le marché de la boucle locale.

### **La délégation de service public**

Dans le cadre du premier alinéa du I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, le SIPPAREC se propose de confier, par voie de concession, l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques sur la boucle locale électrique sur le territoire des communes adhérentes à la compétence « Réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication » du Syndicat.

La délégation de service public envisagée comprendra notamment les missions suivantes :

- la constitution et le déploiement d'un réseau de communications électroniques sur la boucle locale électrique : de l'ingénierie du réseau à son activation ;
- la gestion technique de ce réseau ;
- la commercialisation d'un service de transport de données aux opérateurs de communications électroniques et aux utilisateurs de réseaux indépendants (GFU), constituant les usagers du service délégué ;
- l'administration des services aux usagers.

Le futur délégataire financera et assurera l'établissement du réseau de communications électroniques sur la base du réseau public de distribution d'électricité desservant les communes concernées au moyen de la technologie des courants porteurs en ligne, depuis sa conception jusqu'à l'activation du réseau.

La durée de la concession sera au maximum de 15 ans.

Le réseau de communications électroniques sur la boucle locale électrique devra couvrir, à terme, l'ensemble du territoire des communes adhérentes à la compétence « Réseaux urbains de télécommunications et de vidéocommunication » du SIPPAREC.

L'annonce a été publiée au JOUE le 11 novembre 2004. (réf 2004/S 220-189534)

### **Contact Presse**

Catherine Dumas

[cdumas@sipperec.fr](mailto:cdumas@sipperec.fr)- 01 44 74 32 09